

COOPERATION INTERCOMMUNALE**SIAAP**

Avis sur le rapport 2007 d'information sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement

Communication du rapport d'activités 2007

EXPOSE DES MOTIFS

Le service public de l'assainissement à Ivry-sur-Seine est assuré conjointement par la Ville, le Département pour ce qui concerne la collecte et par le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) pour ce qui concerne le transport et le traitement.

Afin de donner une information globale sur la qualité et le prix du service public de l'assainissement au cours de l'exercice 2007, une note de synthèse intitulée "rapport annuel 2007 d'information sur le prix et la qualité du service public d'assainissement à Ivry" a été établie.

En application de l'article L. 2224-5 du CGCT, le Maire présente au conseil municipal ce rapport annuel 2007 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement pour la partie collecte communale.

Pour une meilleure information au public, ces documents seront consultables dans les locaux des services techniques de la Mairie (Direction des Espaces Publics – 37 rue Saint Just).

La Ville d'Ivry assure la collecte des eaux usées et des eaux pluviales. En 2007, elle était responsable du bon fonctionnement de 36,2 kilomètres de collecteurs sur un total de 66,2 kilomètres.

Le budget d'assainissement est un budget équilibré, annexe au budget ville, dont approximativement 50% des recettes proviennent de la "Redevance communale d'assainissement" prélevée sur le coût de l'eau potable consommée à Ivry.

En 2007, la redevance communale d'assainissement était de 0,1699 €/m³ portant le prix de l'eau à 3,6934 €/m³ TTC.

Au cours de l'année 2007, la Ville d'Ivry a assuré le maintien du bon fonctionnement du réseau d'assainissement communal grâce aux missions d'entretien courant du réseau effectuées en régie par son service égoutiers.

La Ville élaborera courant 2009 un nouveau diagnostic qui aboutira à la réalisation d'une programmation pluriannuelle des travaux d'assainissement. Cette étude permettra en outre d'identifier les dysfonctionnements du réseau d'assainissement, afin d'y apporter des solutions adaptées.

Le Département du Val-de-Marne assure la collecte et le transport des eaux usées et des eaux pluviales dans le réseau d'assainissement départemental. En 2007, il était responsable du bon fonctionnement de 30 kilomètres de collecteurs sur un total de 66,2 kilomètres.

Le SIAAP est responsable du transport et du traitement des effluents collectés par la Ville d'Ivry et le Département du Val-de-Marne. Dans ce cadre, le SIAAP poursuit l'étude et la réalisation des grands ouvrages de transport et de régulation des effluents. En 2007, il a poursuivi les travaux du tunnel Ivry/Masséna (TIMA) commencés en 2005 afin de mettre en communication les puits et bassin des Cormailles avec le puits Masséna. Cet ensemble participera à la réduction des débordements lors des orages décennaux.

Je vous propose donc d'approuver le "rapport annuel 2007 d'information sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement à Ivry".

P.J. : - rapport annuel d'information 2007
- rapport d'activités du SIAAP 2007 (en annexe)

COOPERATION INTERCOMMUNALE

SIAAP

Avis sur le rapport 2007 d'information sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement

Communication du rapport d'activités 2007

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5211-39, L. 2224-5 et D. 2224-3,

vu sa délibération du 21 novembre 2002 relative aux comptes-rendus de mandat des représentants de la ville dans les établissements de coopération intercommunale,

considérant que le service public de l'assainissement à Ivry-sur-Seine est assuré conjointement par la Ville et le Département pour ce qui concerne la collecte et par le SIAAP pour ce qui concerne le transport et le traitement,

considérant que le SIAAP a établi et transmis au Maire un rapport annuel 2007 sur la qualité et le coût du service public de l'assainissement pour la partie qui le concerne,

considérant qu'il convient de donner une information globale sur la qualité et le prix du service public de l'assainissement à Ivry pour 2007 au moyen d'une note de synthèse intitulée "rapport annuel 2007 d'information sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement à Ivry",

vu le "rapport annuel 2007 d'information sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement à Ivry", ci-annexé,

DELIBERE

(à l'unanimité)

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE le rapport annuel 2007 d'information sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement à Ivry.

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D’AFFICHAGE

LE 21 NOVEMBRE 2008